Indicateurs de Base du Cadre de Résultats: *Aperçu des définitions, des références et des objectifs Rev. 1*[1]

INDICATEUR CLE N°1

Indicateur n°1 : Proportion de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des acquis scolaires (éducation de base)

Veuillez noter : Le recueil des données étant encore en cours pour cet indicateur, les références et les objectifs sont susceptibles d'être modifiés lorsque les données de référence seront finalisées.

Définition – Cet indicateur définit a) la proportion de pays en développement partenaires du Partenariat mondial pour l'éducation exprimée en pourcentage, qui enregistrent b) des améliorations c) des acquis scolaires concernant d) l'éducation de base (CITE 1 et 2), dans lequel :

- La proportion de pays en développement partenaires sera calculée en pourcentage de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des acquis scolaires, en se fondant sur les données disponibles de ces pays permettant d'établir le calcul.
- Par amélioration on entend une différence statistiquement importante entre deux acquis scolaires (référence et post-test), lorsque le résultat le plus récent est le plus élevé. L'amélioration fera toujours référence aux différences de résultat au sein d'un même pays et non entre les pays.
- Les acquis scolaires sont les résultats obtenus dans le cadre d'un programme d'évaluation des élèves.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les deux ans (notamment 2018 et 2020)

Données de référence – Les données de référence ont été obtenues en utilisant un échantillon de 14 pays en développement partenaires disposant de deux points de données d'évaluations internationales entre 2000 et 2013. Ces données sont considérées comme référence indicative et seront complé-

[1] Approuvé par le conseil d'administration au cours de sa réunion le 14-15 Juin, 2016 (BOD/2016/06-12).

tées dans les prochains mois en utilisant les données des évaluations nationales et celles des évaluations EGRA/EGMA (lorsqu' elles deviendront comparables). Les références finales seront présentées au Conseil en octobre 2016. La base de référence indicative pour cet indicateur est la suivante pour les 14 pays en développement partenaires de l'échantillon, en mai 2016 :

	Référence (données pour 2000-2013)
Globalement	54 %
PFC	33 %

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique :

Jalons et objectifs

Proportion de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des acquis scolaires (éducation de base) :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence de 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*2000-2013*[2]	-	*2016-2018*	-	*2018-2020*
Total	54 %	s.o.	60 %	s.o.	65 %
PFC	33 %	s.o.	40 %	s.o.	50 %

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence) :

Les données de référence d'ensemble pour l'exercice 2015 a été fixé en tenant compte des renseignements provenant de 14 pays en développement partenaires qui disposaient de données permettant de calculer l'amélioration des acquis scolaires pour la période 2000-2013.

Dans l'ensemble : tes résultats ont montré que 53,57 % des pays en développement partenaires avaient enregistré des améliorations ; cette valeur a été arrondie à 54 % dans le tableau ci-dessus. L'objectif final pour l'exercice 2020 a été fixé en tenant compte des prévi-

[2] Cette période sera étendue pour inclure 2014 et 2015.

sions de résultats pour les 14 pays en développement partenaires d'ici 2020. Les résultats ont indiqué que 55,36 % des pays en développement partenaires devraient enregistrer une amélioration des acquis scolaires d'ici 2020. Cette valeur montre ce qui arriverait si le GPE n'intervenait pas. Comme le GPE devrait avoir un effet positif sur l'amélioration des acquis scolaires, l'objectif final a été fixé à 65 %. Le jalon pour 2018 est considéré comme la valeur intermédiaire entre les références et l'objectif final. La disponibilité des données sur cette courte période de temps pourrait être problématique.

PFC : La valeur d'ensemble des références des PFC pour l'exercice 2015 a été calculée à partir de trois pays en voie de développement partenaires qui sont également des PFC et qui disposaient de données sur l'amélioration des acquis scolaires. Comme le GPE devrait avoir un effet positif sur l'amélioration des acquis scolaires, le jalon des PFC pour l'exercice 2018 a été arrondi à la dizaine supérieure (40 %) et l'objectif final des PFC, au niveau suivant (50 %).

Hypothèses et justification : Les hypothèses ci-après sous-tendent les résultats prévisionnels.

Hypothèse 1 : l'évolution des résultats est stable dans le temps. Cela est suffisant pour faire une première estimation du résultat.

Hypothèse 2 : une différence de dix points est importante du point de vue statistique. C'est plus ou moins ce qui est nécessaire pour que la différence de résultat soit considérée comme importante statistiquement dans les programmes d'évaluation analysés.

Insuffisance des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif : En raison du nombre limité de pays disposant de données (14 pays, dont 3 PFC), l'ajout de données supplémentaires provenant de sources autres que les évaluations internationales et régionales dans les prochaines semaines pourrait fortement modifier les références et les objectifs. En outre, le dernier jalon et l'objectif final seront fournis au Conseil en octobre 2016, une fois achevé le travail de recueil de données de référence. La disponibilité et la cohérence des données relatives à l'apprentissage dans les pays en voie de développement partenaires représentent les principaux enjeux à relever pour cet indicateur.

INDICATEUR CLE N°2

Indicateur n°2 : Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans dont le développement n'accuse pas de retard au niveau de la santé, de l'apprentissage et du bien-être psychosocial

Définition – Cet indicateur de fonde sur l'Indice de développement de la petite enfance, qui indique le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois, au sein d'une population donnée, dont le développement est en bonne voie dans au moins trois des quatre domaines suivants :

- Alphabétisme et calcul : les enfants sont en bonne voie de développement s'ils parviennent à faire deux au moins des actions suivantes : identifier/nommer au moins dix lettres de l'alphabet ; lire au moins quatre mots simples et courants ; et/ou connaître le nom et reconnaître les symboles de tous les chiffres de 1 à 10.

- Développement physique : si l'enfant peut attraper avec deux doigts un petit objet, comme un bâton ou un caillou qui se trouve par terre, et/ou si la mère ou le tuteur de l'enfant ne signale pas qu'il est parfois trop malade pour jouer, l'enfant est alors considéré comme étant en bonne voie de développement d'un point de vue physique.
- Développement socio-affectif : l'enfant est en bonne voie de développement si deux de ces affirmations au moins sont vraies : l'enfant s'entend bien avec les autres enfants ; il ne donne pas des coups de pied, ne mord ni ne frappe d'autres enfants ; il n'est pas facilement distrait.
- Capacités d'apprentissage : si l'enfant est capable de suivre des instructions simples pour faire quelque chose correctement et/ou s'il peut le faire de manière indépendante, il est alors considéré comme en bonne voie de développement dans le domaine de l'apprentissage.

L'Indice de développement de la petite enfance se fonde sur plusieurs jalons que les enfants doivent atteindre à l'âge de 3 et 4 ans dans ces domaines. Les données sont recueillies en se basant sur un échantillon représentatif au niveau national, le module de développement de la petite enfance étant administré par le bais des enquêtes à indicateurs multiples de l'UNICEF (MICS). Les données se fondent sur les réponses données par les parents/tuteurs. Les catégories de réponse pour toutes les questions qui sont utilisées dans le cadre de cet Indice sont : « oui », « non » et « je ne sais pas ».

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les deux ans (notamment 2018 et 2020)

Données de référence – Les données de référence couvrent 22 pays en développement partenaires pour lesquels des enquêtes MICS ont été publiées entre 2011 et 2014, avec un indice de développement de la petite enfance comme suit :

	Référence (données pour les exercices 2011-2014)
Globalement	65,9 %
PFC	62,2 %
Filles	67,9 %

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique :

Jalons et objectifs :

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le développement n'accuse pas de retard au niveau de la santé, de l'apprentissage et du bien-être psychosocial

Année du Cadre des résultats du GPE	Collecte des données de référence 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020

Correspond aux données pour	*2011-2014*	-	*2014-2018*	-	*2018-2020*
Globalement	65,9 %		70 %		74 %
PFC	62,2 %				
Filles	67,9 %		71 %		75 %

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence) : L'exercice de définition de l'objectif s'est fondé sur l'augmentation annuelle moyenne du point de pourcentage de l'Indice de développement de la petite enfance telle que calculée sur la base d'un échantillon de six pays en développement partenaires qui disposaient de deux points de données. Il s'agissait plus précisément du Cameroun, du Congo, de la Mongolie, de la RDC, du Togo et du Viet Nam.

Au niveau global **:** l'augmentation annuelle moyenne était de 5,1 points de pourcentage pour ces six pays, soit 1,7 point de pourcentage chaque année (les enquêtes MICS ayant en général lieu tous les trois ans environ dans un pays donné). Afin de traduire en chiffres le niveau d'ambition du GPE en matière de soins et d'éducation de la petite enfance, un objectif de hausse de 2 points de pourcentage a été fixé chaque année au niveau global, pour atteindre un objectif final de 74 %.

PFC **:** dans le sous-ensemble relatif aux PFC pour ces six pays, seuls 2 pays en développement partenaires qui sont également des PFC possèdent des points de données disponibles, ce qui ne permet pas de fixer un objectif final pour les PFC.

Concernant les filles **:** dans les pays susmentionnés (N= 4 pays en développement partenaires disposant de deux points de données sur l'indice de développement de la petite enfance concernant les filles), l'augmentation annuelle moyenne était de 2,1 points de pourcentage pour les filles, soit 0,7 point de pourcentage par an. Étant donné qu'avec une augmentation ciblée de 1 point de pourcentage, on obtiendrait un objectif moins élevé pour les filles qu'au niveau global, un ajustement à la hausse a été appliqué afin que les deux objectifs soient fixés à 75 %. Afin de répartir la hausse de façon homogène au fil des ans, le jalon pour 2018 a été fixé à 71 %.

Hypothèses et justification :

Hypothèse 1 : il y aura une augmentation générale avec le temps, malgré certaines variations possibles d'un pays à l'autre de l'échantillon.

Hypothèse 2 : la tendance observée dans les 6 pays en développement partenaires est représentative de la population.

Insuffisance des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif : plusieurs problèmes ont affecté l'exercice de définition de l'objectif pour cet indicateur : les enquêtes MICS, dont découlent les données de l'Indice de développement de la petite enfance, n'ont pas lieu

dans tous les pays en développement partenaires, ce qui limite l'étendue de l'échantillonnage. De plus, les enquêtes MICS ont en général lieu tous les 3-4 ans dans un pays donné, et leur mise en œuvre peut varier selon les pays. À titre d'exemple, pendant la période 2011-2014 prise en compte pour les références, seuls six pays en développement partenaires (Cameroun, Congo, Mongolie, RDC, Togo et Viet Nam) disposaient de deux points de données de l'Indice de développement de la petite enfance, qui correspondaient à deux séries consécutives de MICS. En outre, si on se fonde sur les informations des MICS, pendant toute la durée du plan stratégique du GPE (2016-2020), seuls environ six pays en développement partenaires se trouveront à la fois dans l'échantillon de référence GPE/Indice de développement de la petite enfance de 2011-2014 et dans les données recueillies ultérieurement, alors que l'exercice de définition de l'objectif se fondait sur des pays en développement partenaires disposant de deux points de données pendant la période prise en compte pour les références. Par conséquent, les pays en développement partenaires envisagés pour calculer l'indicateur au niveau institutionnel du Cadre de résultats du GPE seront très hétérogènes au fur et à mesure des séries de recueil des données du GPE (en se fondant sur la disponibilité des données les plus récentes de l'Indice de développement de la petite enfance pour les années concernées par le calendrier des rapports), ce qui rendra le travail de comparaison plus difficile au fil des ans.

De plus, s'agissant de ces six pays choisis pour l'échantillon de base 2011-2014 du GPE, de grandes variations ont été remarquées entre leurs deux valeurs consécutives dans le cadre de l'Indice de développement de la petite enfance, avec des différences allant de -9 à +16,1 points de pourcentage. Cette volatilité de la valeur des données au fil du temps, couplée à la difficulté de dégager une réelle tendance ou une véritable projection et à la taille réduite de l'échantillon de pays rend difficile l'établissement de projections au fil du temps.

Le calcul des objectifs pour les filles et dans les PFC est problématique. Alors que l'élaboration d'objectifs au niveau global s'est basée sur six pays en développement partenaires, l'échantillon était plus petit pour les filles et les PFC. Plus précisément, comme seulement deux pays en développement partenaires sur six étaient des PFC, il n'était pas possible de fixer un objectif. De même, quatre des six pays en développement partenaires disposaient de deux points de données pour les filles dans le cadre de l'Indice de développement de la petite enfance (les deux autres n'en avaient qu'un) et ont donc été utilisés pour établir l'objectif de l'indice pour les filles.

INDICATEUR CLE N°3

Indicateur n°4 : Proportion d'enfants qui terminent a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire

Définition – le taux d'achèvement des études se mesure grâce au taux brut d'admission en dernière année utilisé comme indicateur de substitution, par lequel :

- Le taux brut d'admission en dernière année d'enseignement primaire est le nombre total de nouveaux élèves admis en dernière année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrer en dernière année de l'enseignement primaire.
- Le taux brut d'admission en dernière année du premier cycle du secondaire est le nombre total de nouveaux élèves admis en dernière année

du premier cycle du secondaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrer en dernière année du premier cycle du secondaire.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Annuel (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Il est nécessaire de noter qu'un laps de temps de deux ans, dû au temps nécessaire à l'ISU pour traiter les données, devra être pris en compte pour cet indicateur. En rapport à cela, les données rapportées en 2016 utiliseront les données de 2014, les données rapportées en 2017 utiliseront celles de 2015, et ainsi de suite.

Données de référence – En utilisant les données de 2013 de l'ISU (en lien avec la note ci-dessus), les références pour cet indicateur sont les suivantes pour le cycle primaire et le premier cycle du secondaire, respectivement :

(a) Taux d'achèvement du cycle primaire dans les pays partenaires du GPE :

	Référence (données de 2013)
Total	72,6 %
PFC	68,4 %
Filles	69,9 %

(b) Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire dans les pays partenaires du GPE :

	Référence (données de 2013)
Total	44,4 %
PFC	40,2 %
Filles	41,6 %

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique :

Jalons et objectifs

a) Taux d'achèvement du cycle primaire dans les pays partenaires du GPE :

Année du Cadre des résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2015*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données de l'ISU pour	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*

Total	72,6 %	73,7 %	74,8 %	76,0 %	77,2 %	78,3 %
PFC	68,4 %	69,7 %	70,9 %	72,2 %	73,6 %	74,9 %
Filles	69,9 %	70,9 %	72,1 %	73,3 %	74,5 %	75,7 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris correspondant à l'exercice 2015 et reflètent les données 2013 de l'ISU.

b) Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire dans les pays partenaires du GPE :

Année du Cadre des résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2015*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données de l'ISU pour	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Total	44,4 %	45,1 %	46,0 %	46,9 %	47,7 %	48,6 %
PFC	40,2 %	41,0 %	41,8 %	42,7 %	43,6 %	44,4 %
Filles	41,6 %	42,7 %	43,9 %	45,2 %	46,4 %	47,6 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris correspondant à l'exercice 2015 et reflètent les données 2013 de l'ISU.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence) : la croissance annuelle moyenne du taux d'achèvement du cycle primaire, pondérée en fonction de la population pour tous les pays du GPE de 2000 à 2013, a été établie à 0,98 point de pourcentage. Pour les PFC, elle a été fixée à 1 et, pour les filles, à 1,22. La croissance annuelle moyenne du taux d'achèvement du premier cycle du secondaire, pondérée en fonction de la population pour tous les pays du GPE de 2000 à 2013 était de 0,97 point. Pour les PFC et les filles, elle était de 1,01.

Hypothèses et justification : l'examen des données du taux d'achèvement dans tous les pays en développement (pays à revenu faible et à revenu intermédiaire) montre que les taux de croissance suivent généralement un schéma parabolique par rapport aux taux d'achèvement réel. Les deux groupes de pays situés à une certaine distance au-dessus et au-dessous de la moyenne ont une croissance plus lente que le groupe de pays qui se trouve le plus près de la moyenne des taux d'achèvement réels.

En se fondant sur cette compréhension des données, les projections suivent trois différents taux de croissances présumés pour les pays : 1) plus de la moitié d'un écart type au-dessus de la moyenne ; 2) dans la moitié d'un écart type au-dessus ou au-dessous de la moyenne ; et 3) plus de la moitié d'un écart type au-dessous de la moyenne. Ces taux de croissance ont été appliqués à tous les pays du GPE pour les années 2014-2018, en fonction du taux d'achèvement absolu de l'année précédente (en utilisant la référence de l'ISU de 2013 comme valeur de départ pour calculer les chiffres de 2014).

Les taux de croissance se fondent plus ou moins sur les tendances historiques, avec quelques petits ajustements supplémentaires pour, par exemple, envisager des résultats plus optimistes pour le groupe qui enregistre les résultats les moins bons (taux d'achèvement le plus faible) que les données précédentes tendraient à le suggérer. Dans le cas des PFC, l'incertitude relative aux taux de croissance d'un pays en raison de son instabilité politique implique que nous appliquions un petit facteur de réduction afin de tenir compte des performances inférieures à celles d'États qui ne sont pas des PFC.

Insuffisance des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif : Les taux d'achèvement peuvent être affectés par plusieurs facteurs imprévisibles qui échappent au contrôle du GPE. De plus, des estimations ont été calculées pour plusieurs pays qui manquaient de données.

INDICATEUR CLE N^{O} 4

Indicateur n^{o} 10 : Proportion de pays en développement partenaires ayant a) accru leurs dépenses publiques d'éducation ; ou b) maintenu les dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques

~~**Veuillez noter : Le recueil des données étant encore en cours pour cet indicateur, les références et les objectifs sont susceptibles d'être modifiés lorsque les données de référence seront finalisées.**~~

Définition – Cet indicateur correspond à la proportion de pays en développement partenaires qui, durant leurs exercices budgétaires respectifs, ont soit i) augmenté leurs dépenses publiques d'éducation (ou leurs dépenses dans le secteur) comparativement à la valeur d'une année de base, soit ii) maintenu les dépenses publiques d'éducation à au moins 20 % des dépenses publiques.

Aux fins de cet indicateur :

- L'expression « pays en développement partenaire » désigne un pays en développement membre du Partenariat mondial pour l'éducation.
- Les « dépenses publiques d'éducation » (ou dépenses dans le secteur de l'éducation) englobent à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement de sources publiques (nationales, locales), à tous les niveaux de l'éducation.
- Les « dépenses publiques totales » englobent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement de sources publiques, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.
- Le terme « dépenses » désigne les dépenses réelles de l'État, par opposition aux dépenses prévisionnelles ou aux dépenses budgétaires.
- L'expression « dépenses publiques » désigne toutes les dépenses inscrites dans les budgets publics, y compris celles financées au moyen de financements ou de prêts externes.

- « Année de base» – En avril 2016, la première itération de l'exercice de collecte de données pour cet indicateur utilisait 2014 comme année de base pour tous les pays de l'échantillon.
- « Année » – Pour le calcul de l'indicateur au niveau des pays en développement partenaires, le terme « année » s'entend de l'exercice budgétaire se terminant durant l'année civile considérée. Par exemple, l'exercice budgétaire se terminant en 2015 est inscrit comme 2015.

Périodicité de l'indicateur de niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2017, 2018, 2019 et 2020)

Données de référence – La base de référence de cet indicateur permet d'examiner les dépenses publiques d'éducation en 2015 des pays en développement partenaires – la question étant de savoir si ces dépenses sont égales ou supérieures à 20 % de toutes les dépenses imputées sur le budget de l'État, et dans la négative, si elles ont augmenté depuis l'année de base.

Les données de référence recueillies ~~en date du 26 avril 2016~~ pour 4732 pays en développement partenaires figurent ci-dessous. ~~La collecte de données se poursuit actuellement pour accroître le nombre de pays couverts, et l'on prévoit éventuellement ajouter 18 autres pays à l'échantillon de référence d'ici la fin de mai 2016. Les données de référence définitives pour cet indicateur, y compris les pays supplémentaires couverts, seront communiquées en octobre 2016 au Conseil.~~

Au vu de ces considérations, la base de référence indicative ci-après a été utilisée pour cet indicateur :

(a) Proportion de pays en développement partenaires dépensant moins de 20 % pour l'éducation, mais progressant depuis l'année de base 2014

	Référence (données pour les exercices des pays finissant en ~~de l'année civile~~ 2015)
Au niveau global	26~~25~~ % (~~8~~12 pays en développement partenaires sur 4732)
PFC	30~~33~~ % (6 pays en développement partenaires sur 20~~18~~ parmi les PFC)

(b) Proportion de pays en développement partenaires dépensant plus de 20 % pour l'éducation

	Référence (données pour les exercices des pays finissant en ~~de l'année civile~~ 2015)
Au niveau global	47~~50~~ % (22~~16~~ pays en développement partenaires sur 4732)
PFC	40~~39~~ % (8~~7~~ pays en développement partenaires sur 20~~18~~ parmi les PFC)

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique :

Jalons et objectif(s)

Proportion de pays en développement partenaires ayant a) accru leurs dépenses publiques d'éducation ; ou b) maintenu les dépenses dans ce secteur à au moins 20 %

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2016*	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2018	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*L'exercice budgétaire du pays se terminant en 2015*	*L'exercice budgétaire du pays se terminant en 2016*	*L'exercice budgétaire du pays se terminant en 2017*	*L'exercice budgétaire du pays se terminant en 2018*	*L'exercice budgétaire du pays se terminant en 2019*
Au niveau global	7275 %**	797 %	831 %	86 %	90 %
PFC	7072 %**	764 %	798 %	832 %	86 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

** Ces données ont été calculées en combinant des données provenant de la partie (a) et de la partie (b) de cet indicateur, tel qu'indiqué dans la partie « Données de référence » ci-dessus.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). Il n'y a pas de tendance historique pour cet indicateur. L'échantillon de référence se compose de 4732 pays en développement partenaires (ou États, lorsqu'un PSE a été présenté au niveau fédéral – comme au Pakistan par exemple), dont 2018 sont catégorisés comme des PFC.

L'année 2014 constitue l'année de base en regard de laquelle est calculée l'augmentation des dépenses nationales d'éducation réelles ou corrigées en 2015.

Hypothèses et justification

Hypothèse 1 : La composition et la taille de l'échantillon de référence des pays partenaires restent inchangés tout au long des exercices prévisionnels aux fins de comparabilité longitudinale. On recourra à la même méthodologie pour évaluer les autres pays dont les données financières seront disponibles, mais ces données ne viendront pas éclairer l'indicateur.

Hypothèse 2 : L'objectif final global est fixé à 90 %. L'objectif final pour les PFC est quant à lui fixé à 86 %. Enfin, on procède à l'annualisation linéaire de ces deux objectifs finaux au niveau global ainsi que pour les PFC à partir de la base de référence, afin de calculer les jalons intermédiaires. ~~L'objectif final global est fixé à 90 %. Puis, le ratio PFC/total au niveau de la base de référence (pour tenir compte du poids relatif des PFC en regard des pays partenaires du GPE non classés comme PFC dans l'échantillon) est appliqué à l'objectif final, ce qui donne un objectif final de 86,4 % pour les PFC. Enfin, on procède à l'annualisation linéaire de cet objectif final pour les PFC à partir de la base de référence, afin de calculer les jalons.~~

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. L'absence de tendances historiques complique l'établissement de l'objectif. En outre, puisque la collecte des données de référence se poursuit, il se peut que les chiffres de référence définitifs influent sur la méthode de calcul des jalons et des objectifs ; c'est pourquoi les objectifs et les jalons définitifs seront revus et soumis au Conseil en octobre 2016.

INDICATEUR CLE N^{O} 5

Indicateur n^{o} 12 : Proportion de pays en développement partenaires dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) au niveau primaire

Définition – Cet indicateur mesure la proportion de pays partenaires du GPE où le ratio élèves/enseignant formé (REEF) au niveau primaire est inférieur à 40 : 1, dans lequel :

- Le « ratio élèves/enseignant formé » est le nombre moyen d'élèves par enseignant formé (formation initiale ou formation en cours d'emploi) conformément aux normes nationales du cycle primaire d'une année scolaire donnée. Cet indicateur désigne le pourcentage de pays en développement partenaires dont le ratio élèves/enseignant formé au niveau primaire (CITE 1) est inférieur au seuil de 40 : 1.
- Par « enseignants », on entend les professionnels dont la mission consiste à transmettre les savoirs, les savoir-faire et les attitudes prévus dans un programme de cours officiel à des élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement formel (selon la définition de l'ISU). Un enseignant formé est un enseignant ayant satisfait aux exigences minimales de la formation d'enseignant (préalable à l'emploi ou en cours d'emploi) pour enseigner au niveau primaire, conformément aux politiques ou aux lois nationales en la matière. Ces exigences sont généralement des connaissances pédagogiques (grands principes et stratégies de gestion et d'organisation de classe qui transcendent la matière à enseigner – en général, les approches, les méthodes et les techniques d'enseignement) et des connaissances professionnelles (connaissance des textes réglementaires et des autres cadres juridiques qui régissent la profession d'enseignant). Certains programmes peuvent également porter sur les contenus (connaissance du programme d'enseignement, de la matière à enseigner et de l'utilisation de matériel pertinent).

Plus le ratio élèves/enseignant formé est élevé, plus l'accès relatif des élèves à des enseignants formés est réduit. En revanche, on suppose généralement qu'un ratio élèves/enseignant formé peu élevé est synonyme d'effectifs généralement plus faibles, un cas de figure dans lequel l'enseignant formé peut accorder plus d'attention à chaque élève, ce qui peut à long terme se traduire par de meilleurs résultats scolaires.

Périodicité de l'indicateur de niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Il est nécessaire de noter qu'un laps de temps de deux ans, dû au temps nécessaire à l'ISU pour traiter les données, devra être pris en compte pour cet indicateur. En rapport à cela, les données rapportées en 2016 utiliseront les données de 2014, les données rapportées en 2017 utiliseront celles de 2015, et ainsi de suite.

Données de référence – Cet indicateur a comme base de référence les *données de l'ISU pour 2013* (en lien avec la remarque ci-dessus). Les ratios élèves/enseignant au niveau des pays pour 2013 ont été calculés à partir des données fournies par l'ISU sur le nombre d'enseignants formés et le

nombre d'élèves. Le Secrétariat du GPE a procédé à des estimations lorsque les données n'étaient pas disponibles (il a été impossible de faire des estimations pour six pays, en raison de l'absence totale de données ; l'échantillon de référence compte donc 55 pays en développement partenaires plutôt que 61).

	Référence (données de 2013)
Au niveau global	25 % (14 pays en développement partenaires sur 55 dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil de 40 : 1 au niveau primaire)
PFC	13 % (3 pays en développement partenaires classés comme PFC sur 24 dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil établi de 40 : 1 au niveau primaire)

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectif(s)

Proportion de pays en développement partenaires dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) (au niveau primaire) :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2015*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données de l'ISU pour	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Au niveau global	25 % (14/55)	27 %	29 %	31 %	33 %	35 %
PFC	13 % (3/24)	13 %	17 %	17 %	21 %	21 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris correspondant à l'exercice 2015, et reflètent les données réelles de l'ISU pour 2013.

** Les données de référence et les objectifs s'appliquent à 55 pays plutôt qu'à 61, puisqu'aucune donnée n'était disponible dans six pays en développement partenaires, pour lesquels il était donc impossible d'esrimerla valeur de cet indicateur. Quatre PFC ne disposaient pas de données ; les données de référence pour les PFC couvrent donc 24 pays plutôt que 28.

Hypothèses et justification. Des projections concernant le nombre d'enseignants formés et d'élèves ont été effectuées pour tous les pays partenaires du GPE, à partir des tendances historiques au niveau des pays. Lorsqu'il n'existait pas de données tendancielles au niveau du pays (par exemple, lorsqu'un pays n'avait qu'un seul point de données), l'on a appliqué le taux de croissance moyen pour tous les pays du GPE, selon les données disponibles.

Pour tenir compte de l'incertitude dans les estimations, les prévisions qui sous-tendent les jalons et l'objectif final consistent en une moyenne de cinq séries possibles de résultats pour les pays ayant un ratio élèves/enseignant projeté de 38 à 42 : 1 (c'est-à-dire à deux élèves près de l'idéal de 40 élèves par enseignant formé).

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. Divers facteurs imprévisibles et échappant au contrôle du GPE peuvent influencer les progrès réalisés dans le nombre d'enseignants formés. En outre, des estimations ont été effectuées dans le cas d'un certain nombre de pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

INDICATEUR CLE N^{O} 6

Indicateur n^{o} 14 : Proportion de pays en développement partenaires communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 indicateurs internationaux clés du secteur de l'éducation (y compris les principaux indicateurs de résultats, de prestation de services et de financement tels que définis par le GPE)

Définition – Cet indicateur mesure la proportion de pays partenaires du GPE qui ont communiqué à l'ISU au moins 10 des 12 indicateurs clés, pour au moins une des deux années les plus récentes de données rapportées. Le Secrétariat du GPE a fixé ce seuil (10 indicateurs sur 12) comme norme de qualité pour la communication de données.

Cet indicateur aide à cerner les lacunes en données lorsque des indicateurs pertinents ne se reflètent pas dans la base de données officielle de l'ISU, les indicateurs énumérés ci-dessous étant considérés comme des valeurs indicatives permettant de rendre compte de trois aspects : i) les indicateurs de résultats, ii) les indicateurs de prestation de services et iii) les indicateurs de financement, à partir des deux plus récentes années disponibles dans la base de données de l'ISU.

(i) <u>Catégorie 1 : Indicateurs de résultats</u>
- Taux brut de scolarisation préscolaire
- Taux brut d'admission au primaire
- Taux brut de scolarisation au primaire
- Taux d'achèvement du primaire
- Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire

(ii) <u>Catégorie 2 : Indicateurs de prestation de services</u>
- Ratio élèves/enseignant, éducation primaire
- Ratio élèves/enseignant, premier cycle du secondaire
- Pourcentage d'enseignants formés, éducation primaire
- Pourcentage d'enseignants formés, premier cycle du secondaire

(iii) Catégorie 3 : Indicateurs de financement

- Dépenses publiques d'éducation en % du PIB
- Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses publiques
- Dépenses d'éducation au niveau primaire en % des dépenses totales d'éducation

Périodicité de l'indicateur de niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Il est nécessaire de noter qu'un laps de temps de deux ans, dû au temps nécessaire à l'ISU pour traiter les données, devra être pris en compte pour cet indicateur. En rapport à cela, les données rapportées en 2016 utiliseront les données de 2014, les données rapportées en 2017 utiliseront celles de 2015, et ainsi de suite.

Données de référence – La période de communication des données de référence pour cet indicateur est la période biennale 2012 et 2013 (en lien avec la remarque ci-dessus). La base de référence pour cet indicateur, qui couvre 61 pays en développement partenaires, est la suivante :

	Référence (données de 2012-2013)
Au niveau global	30 % (18 pays en développement partenaires sur 61 communiquant au moins 10 des 12 indicateurs clés définis par le GPE)
PFC	32 % (9 pays en développement partenaires considérés comme PFC sur 28 communiquant au moins 10 des 12 indicateurs clés définis par le GPE)

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectif(s)

Proportion de pays en développement partenaires communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 indicateurs internationaux clés du secteur de l'éducation :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2015*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données de l'ISU pour	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Au niveau global	30 % (18/61)	30 %	38 %	43 %	54 %	66 %
PFC	32 % (9/28)	32 %	39 %	43 %	46 %	54 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris pour 2015, et reflètent les données de l'ISU pour 2012-2013.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). Les tendances d'un pays à l'autre sont par l'irrégularité et l'absence quasi totale d'uniformité dans la communication des indicateurs d'une année à l'autre.

Hypothèses et justification. Faute de tendance claire dans les données communiquées, on ne peut baser les objectifs sur les données historiques. On postule donc, dans l'établissement des objectifs, que tous les pays communiquant plus de la moitié (c'est-à-dire au moins sept) des indicateurs clés en communiqueraient au moins 10 d'ici la fin de la période (2020). Cette hypothèse s'appliquerait à 40 pays (autrement dit, l'objectif suppose que 22 pays de plus se conformeront aux normes de communication de l'indicateur).

Les jalons pour 2016-2018 reposent globalement sur le nombre prévisionnel de pays qui formuleront une requête de financement par le biais du nouveau modèle de financement du GPE en 2016 et 2017, étant donné que les exigences de communication de données inhérentes à cette plateforme opérationnelle représentent un mécanisme incitatif clé. Trente des 61 pays de l'échantillon soumettront une requête de financement en 2016 et 2017 ; de ce nombre, neuf communiquent actuellement au moins dix indicateurs.

L'évaluation de la capacité des 21 autres pays à satisfaire aux exigences de communication repose sur leurs niveaux de communication actuels – on a postulé que les pays qui communiquent actuellement au moins sept indicateurs en communiqueront au moins dix dans l'année suivant leur requête de financement. Cela donne à penser qu'il n'y aura aucun changement dans les résultats pour 2016, l'impact du nouveau modèle de financement commençant à apparaître dans les informations communiquées à l'ISU pour 2017 et 2018 (c'est-à-dire les données pour 2015 et 2016, en lien avec le laps de temps pour les données rapportées de l'ISU décrit ci-dessus). Vu l'incertitude entourant les projets en réserve après 2017, la fixation du jalon final (2019) suppose un fractionnement linéaire entre l'objectif de 2018 et l'objectif de 2020.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. Les exigences du nouveau modèle de financement constituent le principal mécanisme permettant au GPE de faire pression sur les pays au sujet de la communication des données. Vu la mise en œuvre récente de l'actuelle plateforme d'exploitation du nouveau modèle de financement, et considérant l'habituel décalage de deux à trois ans dans la publication des indicateurs de base par l'ISU, l'impact réel exercé par le GPE sur la communication des indicateurs clés pourrait ne se faire sentir qu'après 2018.

INDICATEUR CLE N^{O} 7

Indicateur n^{o} 16.a : Proportion a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ; ou b) de plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTSE) endossés répondant à des normes de qualité

Veuillez noter : Le recueil des données étant encore en cours pour les plans sectoriels endossés en 2014-2015, les données de référence sont susceptibles d'être modifiées lors de cette finalisation. Les jalons et l'objectif final, quant à eux, ne seront pas affectés.

Définition – Cet indicateur examine le nombre de plans sectoriels de l'éducation (PSE) ou de plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTSE) qui satisfont à au moins cinq, sur un total possible de sept, normes de « qualité », telles que définies par le Partenariat mondial pour l'éducation, divisé par le nombre total de PSE et de PTSE endossés compris dans l'échantillon sélectionné. Dans le contexte de cet indicateur :

- Un « PSE » est, par nature, un instrument de politique nationale, élaboré sous la responsabilité du gouvernement, offrant une perspective de développement du système éducatif du pays, et comprenant une série cohérente de stratégies concrètes visant à mettre en œuvre les réformes et à atteindre les objectifs de développement.
- Un « PTSE » est un instrument de politique nationale élaboré sous la responsabilité du gouvernement, qui est similaire à un PSE. Les PTSE se distinguent des PSE sous divers aspects : i) ils ont un plus court horizon temporel (trois ans en général) ; ii) ils ciblent un nombre limité de sous-secteurs et de priorités ; et iii) ils sont davantage axés sur la capacité du système. Le PTSE doit comprendre une solide analyse de la situation actuelle, basée sur les meilleures données disponibles. Il doit également inclure des cadres de mise en œuvre et de suivi-évaluation, permettant d'évaluer si les résultats escomptés sont en voie d'être réalisés.
- Le terme « endossement » signifie que les partenaires de développement, y compris la société civile, s'engagent à apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'un plan sectoriel ou d'un plan de transition approuvé par le gouvernement.
- Le terme « qualité », en tant que vecteur de crédibilité, a été pour la première fois définie dans le document du Conseil d'administration sur l'opérationnalisation des exigences du nouveau modèle de financement. Le Partenariat mondial de l'éducation et l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE) de l'UNESCO ont défini de manière plus précise les normes qualitatives de crédibilité des PSE/PTSE. En prenant appui sur le travail technique effectué et les consultations menées avec divers pays et des intervenants mondiaux du secteur éducatif, sept critères de crédibilité ont été mis au point, et largement diffusés auprès des partenaires du GPE par le truchement du Guide pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation. Cet ensemble de critères offre une définition cohérente de la qualité. De façon détaillée, pour être considéré d'une qualité suffisante, un PSE/PTSE doit présenter les propriétés suivantes :

 - ***Avoir une vision d'ensemble***. Un plan sectoriel, par exemple par l'entremise d'un énoncé de mission, indique une orientation global, notamment : i) la politique de développement du gouvernement ; ii) la démarche adoptée par le gouvernement pour atteindre son objectif ; iii) les principes et les valeurs qui sous-tendent cette démarche.
 - ***Être stratégique***. Un plan sectoriel indique les stratégies permettant de concrétiser cette vision, notamment les capacités humaines, techniques et financières nécessaires. Il fixe en outre les priorités.
 - ***Être exhaustif***. Un plan sectoriel couvre tous les sous-secteurs de l'éducation (petite enfance, primaire, secondaire et supérieur) et doit intégrer l'éducation non formelle, ainsi que l'alphabétisation des adultes. Il reconnaît la nécessité d'une cohérence entre les sous-secteurs, en accordant une attention particulière aux niveaux liés à la scolarité obligatoire et au droit reconnu à l'éducation ; il témoigne du fait que l'apprentissage se poursuit tout au long de la vie. L'apprenant est défini comme le bénéficiaire principal du système éducatif, et ses droits et ses besoins sont pris en compte.
 - ***Reposer sur des données probantes***. Le plan part d'une analyse sectorielle de l'éducation qui fournit les données et les analyses formant la base d'informations sur laquelle s'appuient les stratégies et les programmes.

- ***Être réalisable***. Un plan sectoriel est fondé sur une analyse des tendances du moment et sur des hypothèses approfondies, afin de surmonter les contraintes financières, techniques et politiques pouvant entraver sa mise en œuvre effective. Il doit définir un cadre budgétaire et un processus décisionnel de gestion, et sa faisabilité dépend beaucoup du niveau d'appropriation dont témoignent les acteurs concernés.
- ***Être adapté au contexte***. Un plan sectoriel inclut une analyse des vulnérabilités propres au pays : conflits, catastrophes naturelles, crises économiques, etc. Un PSE/TPSE doit aborder les stratégies de préparation, de prévention et de réduction des risques pour renforcer la résilience du système éducatif à tous les niveaux.
- ***Tenir compte des disparités***. Un plan sectoriel doit reconnaître qu'au sein d'un pays, il peut y avoir des disparités entre le traitement réservé aux filles et celui dont bénéficient les garçons, ainsi que des inégalités entre divers groupes d'élèves en ce qui concerne leur participation à l'éducation et la qualité de l'enseignement reçu. Ces groupes peuvent être définis par leur situation géographique, leurs caractéristiques ethniques ou socioéconomiques, ainsi que par leurs aptitudes. Un plan sectoriel crédible doit définir et prendre en compte les questions liées au genre tout au long du plan, notamment lorsque les disparités entre les sexes se mêlent à d'autres sources de disparité ; il doit aussi traiter les besoins et opportunités propres aux différents groupes.

Périodicité de l'indicateur de niveau institutionnel – Tous les deux ans (notamment 2018 et 2020).

Données de référence – Le groupe de référence utilisé à titre indicatif pour cet indicateur est composé de 30 plans sectoriels (22 PSE et 8 PTSE) endossés dans l'année civile 2012-2013. Une collecte de données est en cours pour les 19 plans sectoriels (16 PSE et 3 PTSE) qui ont été endossés au titre de l'année civile 2014-2015. Cette base de référence indicative sera actualisée et communiquée au Conseil en octobre 2016, une que les données correspondant aux PSE/PTSE endossés au titre des années civiles 2014 et 2015 seront disponibles La base de référence indicative ci-après a été utilisée pour les plans sectoriels endossés au titre de l'année civile 2013-2014 :

	Référence (données de l'année civile 2012-2013)
Au niveau global	57 % (17 PSE/PTSE sur 30 satisfaisaient au moins 5 normes de qualité sur un total de 7)
PSE	55 % (12 PSE sur 22) satisfaisaient au moins 5 normes de qualité sur un total de 7)
PTSE	63 % (5 PTSE sur 8 satisfaisaient au moins 5 normes de qualité sur un total de 70

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectif(s)

Proportion de PSE/PTSE répondant aux normes de qualité (c'est-à-dire remplissant <u>au minimum</u> 5 critères de qualité sur un total de 7)

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence indicatives pour 2015*	Collecte des données de référence pour 2016*	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*Année civile 2012-2013*	*Année civile 2014-2015*	-	*Année civile 2016-2017*	-	*Année civile 2018-2019*
Au niveau global	57 % (17/30)	En cours	s. o.	95 %	s. o.	100 %
PSE	55 % (12/22)	En cours	s. o.	95 %	s. o.	100 %
PTSE	63 % (5/8)	En cours	s. o.	95 %	s. o.	100 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). L'échantillon de référence utilisé à titre indicatif est composé des PSE et des PTSE endossés au cours des années civiles 2012 et 2013. Il comprend au total 30 plans sectoriels, dont 8 PTSE et 22 PSE.

Hypothèses et justification

Hypothèse 1 : l'échantillon sera fortement hétérogène, tant dans sa composition que dans sa taille, durant chaque année concernée, cela évitant d'entreprendre tout type de projection technique pendant la période totale du plan stratégique.

Hypothèse 2 : il est possible de fixer comme jalons et objectifs finals des chiffres raisonnablement ambitieux, en utilisant non pas des hypothèses techniques mais un justificatif détaillé.

Hypothèse 3 : entre la collecte des données de référence (les données de référence actualisées seront recueillies pendant l'exercice 2016 à l'aide des PSE/PTSE endossés durant l'année civile 2014-2015) et la fin du plan stratégique dans l'exercice 2020, il y aura un seul cycle de collecte de données (c'est-à-dire dans l'exercice 2018, pour les PSE/PTSE endossés au cours de l'année civile 2016-2017). Comme les PSE/PTSE sont évalués tous les deux ans, la taille de l'échantillon devient importante. Pour cette raison, un seul jalon intermédiaire (exercice 2018) est prévu.

Justificatif : quand on examine la répartition des PSE/PTSE dans l'année de base sous l'angle de la satisfaction d'un certain nombre de normes (l'atteinte de 5 normes étant établie comme le seuil minimal de qualité pour les PSE/PTSE), environ la moitié des plans de l'échantillon global satisfont à au moins 5 normes sur un total de 7. On suppose que le nombre de PSE/PTSE satisfaisant à au moins 5 normes s'accroîtra fortement durant la période du plan stratégique du GPE, pour atteindre 95 % pour les PSE et les PTSE au niveau global dans l'exercice

2018 (référence) et 100 % dans l'exercice 2020 (objectif final). Ce postulat repose sur la prémisse voulant que la formulation de plans sectoriels de qualité sera étayée par l'apport d'un soutien et d'une orientation technique par le GPE aux pays durant tout leur cycle politique, ainsi que par les processus d'assurance de la qualité du GPE, couplés aux mesures incitatives incluses dans le modèle de financement du GPE pour favoriser l'élaboration de PSE de qualité.

En outre, il convient de souligner qu'aucune modification n'a été apportée ni au jalon de 95 % ni à l'objectif final de 100 % pour les PTSE (et qu'aucun ajustement n'a non plus été fait au niveau global), puisque la méthodologie fait une distinction entre les deux instruments de politique (PSE/PTSE) mais non entre les contextes nationaux. Le PTSE est un instrument de politique qui peut être formulé ***uniquement*** par les PFC, mais les PFC ne sont pas tenus d'en élaborer un et peuvent plutôt décider d'élaborer un PSE. Dans l'un et l'autre cas, la distinction entre les deux instruments figure déjà dans la méthodologie, qui prend en compte deux cadres différents pour l'évaluation de ces deux produits différents.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. L'hétérogénéité de l'échantillon de PSE/PTSE pour chaque année concernée excluant l'établissement d'une projection linéaire entre les données de référence et un objectif final, il est préféré une approche rationnelle de détermination de l'objectif.

INDICATEUR CLE N° 8

Indicateur n° 18 : Proportion de revues sectorielles conjointes respectant les normes de qualité

Veuillez noter : Le recueil des données étant encore en cours pour cet indicateur, les références et les objectifs sont susceptibles d'être modifiés lorsque les données de référence seront finalisées.

Définition - Cet indicateur examine le nombre de revues sectorielles conjointes entreprises au cours d'un exercice budgétaire donné remplissant au moins trois critères sur un total de cinq critères de qualité, divisé par le nombre total de revues sectorielles conjointes entreprises.

- « Revues sectorielles conjointes » : il n'existe aucune définition standard, ni aucun manuel ou modèle concernant les revues sectorielles conjointes. En se basant sur les éléments généraux de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide (OCDE, 2005) et sur les principes du modèle du GPE, l'on pourrait décrire les revues sectorielles conjointes comme étant une évaluation périodique conjointe des progrès accomplis mutuellement en termes de résultats d'exécution en employant des mécanismes nationaux en place dans un secteur donné. Conformément aux principes régissant le Pacte du GPE, les revues sectorielles conjointes sont menées sous la conduite des gouvernements et impliquent tous les acteurs du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) intervenant dans le secteur de l'éducation, notamment les autorités publiques, les partenaires bailleurs de fonds et les organismes techniques, les organisations de la société civile nationale et internationale, les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les établissements universitaires, le secteur éducatif non public et le secteur privé, ce pour un examen de la performance et de l'évolution du secteur.

- « Normes de qualité » : cinq critères de qualité ont été définis par le Secrétariat du GPE pour l'évaluation des revues sectorielles conjointes, décrivant l'évaluation comme devant être :
 - ***Participative et inclusive :*** la revue sectorielle se caractérise par la participation effective de l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation de manière transparente. Elle jette les bases d'un cadre de responsabilité mutuelle renforcée.
 - ***Fondée sur des données probantes :*** la revue sectorielle conjointe est fondée sur des données probantes, notamment des données financières et sur l'éducation fiables, l'évaluation de la mise en œuvre des programmes, des données documentaires comprenant des sources de données primaires et secondaires, des observations reçues des bénéficiaires, etc.
 - ***Exhaustive*** : la revue sectorielle conjointe doit couvrir et examiner tous les sous-secteurs (la petite enfance, le primaire, le secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'enseignement supérieur) ainsi que l'éducation non formelle et l'alphabétisation des adultes. Elle doit également examiner toutes les sources de financement recensées dans le plan d'action annuel (dans le budget/hors budget, aligné, non aligné, etc.)
 - ***Un instrument de suivi :*** la revue sectorielle conjointe assure le suivi des performances du secteur et des indicateurs clés (notamment l'équité, l'efficience et les acquis scolaires) pour contribuer à mieux identifier les problèmes de mise en œuvre et les réalisations effectives de la mise en œuvre des PSE/PTSE et des progrès accomplis dans le secteur en général.
 - ***Un instrument de formulation de politiques*** *:* les recommandations de la revue sectorielle conjointe renforcent l'examen des insuffisances de la mise en œuvre des PSE/PTSE de manière à ce qu'elle serve d'instrument de planification pour influencer les politiques, plans, conceptions et cycles budgétaires futurs. La diffusion des recommandations de la revue sectorielle conjointe stimule la responsabilité mutuelle.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)

Données de référence – La référence est présentée comme indicateur approximatif basé sur les données de l'exercice 2015 (1er juillet 2014 - 30 juin 2015). La référence définitive couvrira l'année civile 2015 et sera présentée au Conseil en octobre 2016. Les données de références utilisées à titre indicatif couvrent 32 revues sectorielles conjointes menées durant l'exercice 15 (dont 18 dans les PFC), ainsi qu'il suit :

	Référence (données de l'exercice 15)
Au niveau global	31 % (10 revues sectorielles conjointes sur 32 ont respecté au moins 3 normes de qualité sur un total de 5)
PFC	34 % (6 revues sectorielles conjointes sur 18 menées dans les PFC ont respecté au moins 3 normes de qualité sur un total de 5)

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectifs

Proportion de revues sectorielles conjointes respectant les normes de qualité (c'est-à-dire remplissant au minimum 3 critères de qualité sur un total de 5) :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2105*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*EX 15*	*EX 16*	*EX 17*	*EX 18*	*EX 19*	*EX 20*
Au niveau global	31 % (10/32)	37 %	43 %	50 %	56 %	9062 %
PFC	34 % (6/18)	40 %	45 %	51 %	56 %	9062 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). Absence de tendance historique pour cet indicateur. L'échantillon de référence de l'exercice 15 comprend 32 revues sectorielles conjointes entreprises au cours de l'exercice 15, dont 18 dans des PFC.

Hypothèses retenues et justification connexe. Il a été appliqué une approche de croissance linéaire entre la valeur de référence et la valeur cible finale pour cet indicateur parce que l'échantillon de revues sectorielles conjointes reste inchangé tout au long de l'année.

Hypothèse 1 : la composition et la taille de l'échantillon de référence des revues sectorielles conjointes restent inchangés tout au long des exercices prévisionnels jusqu'à l'exercice 20 aux fins de comparabilité longitudinale. À l'avenir, un plus grand nombre de revues sectorielles conjointes seront menées à l'échelon national que n'en compte actuellement l'échantillon de référence. Les revues sectorielles conjointes supplémentaires ne seront pas ajoutées à l'échantillon actuel mais seront évaluées au moyen de la même méthodologie et il en sera rendu compte dans les futurs rapports sur les résultats du GPE.

Hypothèse 2 :

Au niveau global : l'hypothèse qui sous-tend l'objectif final de cet indicateur au niveau global est que la proportion de revues sectorielles conjointes remplissant au minimum 3 critères de qualité atteindra augmentera de 10090 % entre la période de référence (EX 15) età l'exercice 20, ce en raison des retombées liées aux activités du GPE dans les pays, aux conseils techniques et à la sensibilisation axée sur la bonne exécution du plan sectoriel et sur l'efficacité accrue de la revue sectorielle conjointe dans le cycle des politiques publiques nationales. Globalement, sur les 32 revues sectorielles conjointes que compte l'échantillon, 62 % devraient remplir au minimum 3 critères de qualité (voire plus) au plus tard à l'exercice 20, soit le double de la proportion de référence de 31 %.

PFC : En assignant le même objectif final aux PFC — sur les 18 revues conjointes dans des PFC que compte l'échantillon, 90~~62~~ % devraient ~~constater une amélioration de leur évaluation sectorielle conjointe~~ remplir~~ssant~~ au moins 3 critères à l'exercice 20 — ce qui représenterait une augmentation d'environ~~e~~ 175~~81 à 83~~ %, comparé à la proportion de référence de 34 %.

Un calcul linéaire des augmentations annuelles~~ (6,2 % et 5,6 % respectivement)~~ est effectué pour le niveau global et pour les PFC afin d'établir une estimation des jalons. Ces jalons intermédiaires seront ajustés lorsque les données de référence finales deviendront disponibles.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. La taille de l'échantillon de revues sectorielles conjointes (32 éléments à la base) peut diminuer au fil du temps si, pour différentes raisons, un pays n'entreprend pas de revue sectorielle conjointe comme prévu durant l'exercice budgétaire considéré. Réciproquement, un nombre plus élevé de revues sectorielles conjointes peuvent être entreprises au fil des années. Les jalons définitifs et l'objectif final seront communiqués au Conseil en octobre 2016, une fois achevée la collecte des données de référence.

INDICATEUR CLE N° 9

Indicateur n° 24 : Proportion de requêtes de financement du GPE pour la mise en œuvre de programmes approuvées à compter de 2015 : a) identifiant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage ; b) atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage

Définition - Cet indicateur est caractérisé par deux composantes clés :

a) le taux d'adoption de la part variable du modèle de financement pour la période 2015-2018 (valeur cumulative)

b) le taux de performance de la part variable

Le taux d'adoption de la part variable concerne la première partie du libellé de l'indicateur relative à la proportion d'ESPIG a) identifiant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage. L'on obtient ce taux en divisant le nombre d'ESPIG intégrant la part variable par le nombre total de requêtes d'ESPIG.

Le taux de performance de la part variable concerne la seconde partie de l'énoncé sur les résultats relative à la proportion d'ESPIG b) atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage. L'on obtient le taux de performance

de la part variable en divisant le nombre d'ESPIG ayant atteint les objectifs par le nombre total d'ESPIG intégrant la part variable. Les pays qui atteignent les objectifs sont considérés soit comme pays « ayant une bonne performance » soit comme pays « ayant une performance élevée » conformément à la méthode de calcul (voir ci-dessous).

À noter que les deux composantes clés de l'indicateur ne renvoient pas nécessairement aux mêmes financements.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)

Données de référence - L'échantillon de base est constitué du premier groupe de pays en développement partenaires ayant formulé leurs requêtes au titre du nouveau modèle de financement du GPE pour la période 2015-2018 et ayant intégré la part variable.

(a) Nombre de requêtes pour le financement de programmes du GPE approuvées à compter de 2015 identifiant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage :

	Référence (données de l'exercice 15)
Total	Sans objet (100% de requêtes d'ESPIG approuvées, cependant sur une base de seulement 3 requêtes d'ESPIG)
PFC	Sans objet ((100% de requêtes d'ESPIG approuvées, cependant sur une base de seulement 3 requêtes d'ESPIG dans les PFC)

(b) Nombre de requêtes pour le financement de programmes du GPE approuvées à compter de 2015 atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage :

Il n'existe pas de données disponibles pour l'exercice 15 parce qu'il n'a été reçue aucune requête de financement pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation durant ledit exercice identifiant des indicateurs sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage à évaluer pour la réalisation des objectifs de l'exercice 15.

Jalons et objectifs visés à la fin du plan stratégique

Jalons et objectifs

a) Taux d'adoption de la partie variable du modèle de financement pour la période 2015-2018 :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2016*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020

Correspond aux données pour	*EX 15*	*EX 16*	*EX 17*	*EX 18*	*EX 19*	*EX 20*
Globalement	s.o.	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %
PFC	s.o.	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

b) Taux de performance de la part variable :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2016*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*EX 15*	*EX 16*	*EX 17*	*EX 18*	*EX 19*	*EX 20*
Globalement	s.o.	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
PFC	s.o.	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). Les données sur la base de référence et les tendances historiques sont très restrictives et insuffisantes pour cet indicateur ; elles ne permettent pas de consolider le processus de définition de l'objectif, le nouveau modèle de financement du GPE venant à peine d'être lancé au moment des trois requêtes d'ESPIG comprises dans l'échantillon de référence pour l'exercice 15. La définition de l'objectif de cet indicateur a été guidée par un examen de la série de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation du GPE au titre de requêtes actuelles et à venir pour les exercices 16 à 20.

Hypothèses et justification.

Globalement :

(a) Il a été déterminé sur la base de l'examen mentionné ci-dessus que l'objectif de 95 % serait assigné à la partie (a) de l'indicateur relevant du « niveau global », un pourcentage qui reflète la proportion d'ESPIG (5 sur 98) de la série correspondant aux exercices 16 à 20 relevant des pays/États fédéraux dont le contexte limite les capacités d'intégrer la partie variable.

(b) Pour la partie (b) de l'indicateur, toujours au « niveau global », il est fixé l'objectif de 90 % d'ESPIG entrant respectivement dans les catégories « bonne performance » ou « performance élevée », pour tenir compte du fait que des facteurs liés au contexte et d'autres facteurs

peuvent contribuer à réduire la capacité des bénéficiaires à atteindre tous leurs objectifs. Le GPE est aussi conscient que ces objectifs peuvent être révisés une fois que davantage de données auront été collectées et analysées.

PFC :

(a) Il a été déterminé, en se basant sur le paragraphe ci-dessus, que l'objectif de 90 % est assigné à la partie (a) de l'indicateur applicable aux PFC uniquement, un pourcentage qui reflète la proportion approximative d'ESPIG (5 sur 42) de la série correspondant aux exercices 16 à 20 relevant des pays/États fédéraux dont le contexte pourrait ne pas se prêter à l'utilisation d'une approche basée sur les résultats.

(b) Pour la partie (b) de l'indicateur, et ce pour les PFC uniquement, il est fixé l'objectif de 90 % d'ESPIG entrant respectivement dans les catégories « bonne performance » ou « performance élevée », pour tenir compte du fait que des facteurs liés au contexte et d'autres facteurs peuvent contribuer à réduire la capacité des bénéficiaires à atteindre tous leurs objectifs, tout en reconnaissant que la flexibilité qu'offre le modèle de financement du GPE dans la définition d'indicateurs et d'objectifs reflétant le contexte devrait permettre aux PFC d'obtenir des performances comparables à celles d'autres pays. Le GPE est conscient que ces objectifs peuvent être révisés une fois que davantage de données auront été collectées et analysées.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. Dans la mesure où aucun résultat effectif n'avait encore été examiné au moment de l'exercice de définition de l'objectif, les jalons intermédiaires et l'objectif final de la partie (b) de l'indicateur devront probablement être revus à l'avenir.

INDICATEUR CLE N° 10

Indicateur n° 27 : Pourcentage des annonces de contributions des bailleurs de fonds reçues

Définition - Cet indicateur mesure le respect de son engagement (annonces de contributions) par le bailleur de fonds en comparant la contribution qu'il s'est engagé à verser par an (et le montant cumulé) au Partenariat mondial pour l'éducation aux contributions effectivement reçues par le GPE. Dans le contexte de cet indicateur :

- Le terme « contributions » englobe les contributions faites durant la reconstitution des ressources de 2014 et les contributions supplémentaires ponctuelles signées les années suivantes.
- L'expression « bailleurs de fonds » englobe les bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et non traditionnels.

Cet indicateur est exprimé sous forme de pourcentage de contributions reçues, comparé au montant acquitté des contributions signées libellé dans la monnaie de la promesse de contribution du bailleur de fonds. Pour chaque exercice budgétaire, ce pourcentage est calculé annuellement et sur la base du montant cumulé.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)

Données de référence – Le calcul de la base de référence pour cet indicateur repose sur un échantillon de 15 bailleurs de fonds ayant annoncé leurs contributions pour l'exercice 15.

Pourcentage de contributions de bailleurs de fonds effectivement reçues, comparé aux contributions annoncées

	Référence (données de l'exercice 15)
Total	100 %

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectif. Les jalons couvrent la période allant du début du plan stratégique du GPE à la fin de la deuxième période de reconstitution des ressources du Partenariat mondial (c'est-à-dire l'exercice 19).

Pourcentage de contributions effectivement reçues des bailleurs de fonds, comparé aux contributions signées :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2016*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*EX 15*	*EX 16*	*EX 17*	*EX 18*	*EX 19*	*EX 20*
Valeur de l'indicateur	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). La base de référence qui repose sur les données de l'exercice 15 sur les contributions indique que la totalité des contributions annoncées pour l'exercice 15 a été effectivement reçue par le GPE dans ce délai.

Hypothèses retenues et justification connexe. Tout prête à penser que toutes les contributions des bailleurs de fonds signées, soit au moment de la promesse de contribution en 2014 soit plus tard, seront effectivement versées à 100 % par le bailleur de fonds concerné conformément aux conditions et au calendrier stipulé par les dispositions contractuelles.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. Il est important de noter que dans la mesure où la deuxième reconstitution des ressources du Partenariat mondial couvre la période allant de l'exercice 15 à l'exercice 19, le dernier exercice du plan stratégique du GPE, à savoir, l'exercice 20, correspondra à la troisième période de reconstitution des ressources.

INDICATEUR CLE N° 11

Indicateur n° 29 : Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux

Définition - Cet indicateur examine le nombre de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) actifs au cours d'un exercice donné remplissant au moins cinq des 10 critères d'alignement sur les systèmes nationaux des pays en développement partenaires, divisé par le nombre total d'ESPIG actifs durant l'exercice en question. Dans le contexte de cet indicateur :

- La notion d'« alignement sur les systèmes nationaux » recouvre sept aspects de l'alignement et des financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation sur les systèmes nationaux et l'emploi desdits systèmes (y compris 10 sous-critères d'alignement) : plan, budget, trésorerie, passation de marchés, comptabilité, audit et rapports. Chacun de ces aspects comprend un à deux sous-critères : les sous-critères recouvrent des caractéristiques du concept d'alignement sur les systèmes nationaux en rapport avec les aspects concernés. Les sous-critères sont libellés sous forme de questions auxquelles il faut répondre par « oui » ou par « non », accompagnées d'une explication.

Ces aspects et sous-critères s'inspirent des meilleures pratiques internationales et de la classification de l'aide budgétaire proposée par le Groupe de travail de Busan sur la gestion des finances publiques. Dans la révision du processus d'examen de la qualité du GPE entreprise dans le cadre de l'adaptation au nouveau modèle de financement du GPE, le Secrétariat a pris en compte un critère plus global au titre de l'exercice 15 pour fournir des informations sur l'utilisation des systèmes nationaux en demandant que soit analysé le financement précédent en début d'élaboration d'un nouveau programme d'ESPIG.Une section relative à l'emploi ou non des systèmes nationaux a été ajoutée au formulaire pour le financement de la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation. Cela permet de disposer d'un cadre d'analyse de l'utilisation des systèmes nationaux dans toutes les

requêtes de financements au titre du modèle de financement pour la période 2015-2018, ce en établissant une comparaison avec les requêtes non formulées suivant le modèle de financement pour la période 2015-2018.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)

Données de référence - Le calcul de la base de référence pour cet indicateur repose sur l'ensemble des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation actifs durant une partie de l'exercice 15 (qu'ils aient été clôturés pendant l'exercice ou pas). Cet échantillon de référence comprend également les trois premiers programmes couverts par le nouveau modèle de financement du GPE - les programmes du Mozambique, du Népal et du Rwanda - pour lesquels il a été utilisé un nouveau formulaire de requête. Ce nouveau formulaire de requête d'un ESPIG entré en vigueur à l'exercice 15 exige systématiquement des informations spécifiques sur l'alignement du programme conformément à sept aspects (le plan, le budget, la trésorerie, la passation de marchés, la comptabilité, l'audit et les rapports). Pour les ESPIG actifs durant l'exercice 15 mais précédant l'entrée en vigueur du nouveau formulaire de requête d'un ESPIG, le Secrétariat du GPE a entrepris une étude documentaire des ESPIG en s'appuyant sur des documents de programme et en complétant ces informations par d'autres sources documentaires. Bien que la méthode appliquée pour l'étude documentaire porte sur les mêmes aspects de l'alignement que ceux du nouveau formulaire de requête d'un ESPIG, cette collecte de données à partir de sources documentaires doit être prise avec une certaine réserve : un nombre considérable de points de données manquaient en raison du fait que l'information voulue n'était pas immédiatement disponible. Il s'agissait toutefois uniquement de certains critères d'alignement. Face au manque de données, il sera procédé à une collecte de données supplémentaires au cours des mois à venir pour compléter la base de données relatives à l'alignement pour l'exercice 15. Il s'ensuit que la référence fournie ci-dessous l'est à titre indicatif ; une version actualisée en sera communiquée au Conseil en octobre 2016.

La base de référence au titre de cet indicateur est la suivante :

Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux (c'est-à-dire remplissant <u>au minimum</u> 5 critères d'alignement sur un total de 10) :

	Référence (données de l'exercice 15)
TOUS LES ESPIG	28 % (17 ESPIG sur 61)
ESPIG des PFC uniquement	22 % (7 ESPIG sur 32)

Jalons intermédiaires et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectifs

Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux (c'est-à-dire remplissant au minimum 5 critères d'alignement sur un total de 10) :

Année du Cadre de résultats du GPE	Collecte des données de référence pour 2016*	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2018	Objectif final 2020
Correspond aux données pour	*EX 15*	*EX 16*	*EX 17*	*EX 18*	*EX 19*	*EX 20*
TOUS LES ESPIG	28 % (17/61)	31 %	34 %	36 %	39 %	42 %
ESPIG des PFC uniquement	22 % (7/32)	24 %	25 %	27%	30 %	31 %

* Les données de référence figurent dans la colonne en gris.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). La base de référence de l'exercice 15 pour cet indicateur est la suivante : 28 % de l'ensemble des ESPIG actifs (17 sur 61) et 22 % des ESPIG des PFC (7 sur 32) remplissant au minimum 5 critères d'alignement sur un total de 10. Il est à noter qu'une collecte de données supplémentaires est en cours.

Hypothèses et justification.

Hypothèse 1 : une prévision fondée sur les informations relatives à la série de programmes (80 financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, désagrégés en termes de « PFC uniquement », « PFC à faible revenu uniquement », « PFC à revenu intermédiaire uniquement »), le pourcentage prévisionnel correspondant à l'alignement s'élèverait à 27 % pour l'ensemble de l'exercice 20 (tous les ESPIG compris) ; la raison en est qu'on comptera un plus grand nombre de pays à revenu intermédiaire actuellement moins alignés.

Hypothèse 2 : cependant, l'on suppose que bien que le GPE ne maîtrise pas totalement l'alignement sur les systèmes nationaux et que l'alignement n'est pas une condition obligatoire du nouveau modèle de financement du GPE, les nouveaux processus d'assurance de la qualité et de concertation nationale contribueront à l'amélioration de l'alignement sur les systèmes nationaux et à leur utilisation. À cet égard, l'on peut considérer comme raisonnablement ambitieux de se fixer comme objectifs à atteindre d'ici l'exercice 20, une amélioration de i) 50 % pour tous les ESPIG et de ii) 40 % pour tous les ESPIG des PFC, comparé à la base de référence de l'exercice 15. Ce qui donne un objectif final de 42 % pour tous les ESPIG et de 32 % pour les ESPIG des PFC dans lesquels un minimum de 5 critères d'alignement sont remplis. Les jalons ont été calculés en appliquant un taux d'augmentation annualisé de 2,8 % pour tous les ESPIG et de 1,8 % pour les ESPIG des PFC.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. La définition de l'objectif pour cet indicateur reposait sur un échantillon de référence pour lequel manquaient des données sur l'alignement. Plus concrètement, pour les 61 ESPIG compris dans l'échantillon de référence de l'exercice 15, au moins 4 critères sur 10 manquaient de données pour un total de 44 ESPIG. Les jalons et l'objectif final devront donc être révisés une fois les données complétées ; elles seront présentées au Conseil en octobre 2016.

INDICATEUR CLE N° 12

Indicateur n° 32 : Proportion a) des pays en développement partenaires et b) des autres partenaires signalant une clarification des rôles, responsabilités et obligations

Définition – L'indicateur n° 32 utilise un sondage indépendant pour mesurer la perception de la clarté avec laquelle les rôles et responsabilités de divers partenaires intervenant dans les processus du GPE au niveau des pays sont compris. Les rôles et responsabilités ont trait à 5 catégories de partenaires au niveau national : gouvernements/ministères de l'Éducation, groupes locaux des partenaires de l'éducation (ou cadre comparable du secteur de l'éducation), agences de coordination, Agents partenaires et Secrétariat du Partenariat mondial. L'indicateur se concentre sur la clarification des rôles et responsabilités au niveau des représentants du ministère de l'Éducation, de l'agence de coordination, de l'Agent partenaire, de l'organisation représentant la société civile, et d'autres (à l'exclusion du Secrétariat dont l'assurance qualité est traitée ailleurs). Le sondage comprend trois volets : le premier porte sur les caractéristiques de l'individu interrogé, pour pouvoir mener une analyse de perception par catégorie de personnes interrogées ; le deuxième évalue la clarté avec laquelle les personnes interrogées perçoivent chaque catégorie de rôles/responsabilités du partenaire sur une échelle allant de 1 à 6. Les personnes interrogées attribuent une note à la clarté avec laquelle elles perçoivent tous les rôles et responsabilités, et pas seulement les leurs. Afin d'effectuer une vérification croisée de la perception par rapport à la compréhension réelle, le troisième volet du sondage demande aux individus interrogés d'identifier certains des principaux rôles et responsabilités de chaque partenaire (tels que définis dans les documents d'orientation du GPE).

Une note composite calculée à partir de toutes les réponses reçues des partenaires se trouvant dans les pays en développement membres est utilisée pour établir l'indicateur du niveau institutionnel qui identifie la proportion de pays en développement partenaires signalant une meilleure clarification des rôles et responsabilités.

Dans le contexte de cet indicateur :

- L'expression « Proportion de...partenaires » désigne le nombre de personnes participant au sondage (c'est-à-dire les partenaires) ayant obtenu une note plus élevée pour les deux mesures de la clarification (ainsi que définie ci-dessus), comparé à la note que ces personnes ont obtenue l'année précédente, divisé par le nombre total de participants au sondage. L'on espère voir diminuer au cours de la période 2016-2020 le nombre de partenaires dont les notes sur la clarification restent inchangées ou baissent d'une année à l'autre.

- L’expression « pays en développement partenaire » désigne un pays en développement membre du Partenariat mondial pour l’éducation - un représentant par État partenaire relevant normalement du ministère de l'Éducation sera interrogé chaque année dans le cadre du sondage.
- L'expression « autres partenaires » désigne les représentants de la société civile, les agences de coordination et les Agents partenaires. Les membres de l'équipe de soutien aux pays s'efforcent de collaborer avec les représentants les plus pertinents de chaque catégorie de partenaire pour chaque pays en développement partenaire. Les représentants de la société sont tout particulièrement ciblés à cet égard pour assurer une bonne représentation de ces derniers dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation en général.
- L'expression « meilleure clarification » désigne un niveau d'autoévaluation plus élevé de la compréhension par soi-même et une meilleure compréhension validée par une vérification des connaissances (par exemple : citer correctement trois à quatre principaux rôles et responsabilités). La note globale sur les clarifications est une synthèse des notes attribuées pour ces deux parties du sondage.
- L'expression « rôles, responsabilités et obligations » désigne les tâches, actions et exigences principales attendues de chaque catégorie de partenaire, ainsi que définies dans les documents d'orientation (notamment le Charte du GPE, le Guide du processus GPE au niveau des pays et le projet de nouvelle plateforme opérationnelle). Ces exigences sont spécifiquement liées aux processus du GPE. Note : la question des obligations n'est pas couverte actuellement par le sondage pour l'indicateur numéro 32 mais sera prise en compte une fois que les mécanismes de responsabilisation auront été définis de manière plus claire.
- L'expression « rôles, responsabilités et obligations » désigne les tâches, actions et exigences principales attendues de chaque catégorie de partenaire, ainsi que définies dans les documents d'orientation (notamment le Charte du GPE, le Guide du processus GPE au niveau des pays et le projet de nouvelle plateforme opérationnelle). Ces exigences sont spécifiquement liées aux processus du GPE. Note : la question des obligations n'est pas couverte actuellement par le sondage pour cet indicateur mais sera prise en compte une fois que les mécanismes de responsabilisation auront été définis de manière plus claire.
- L'expression « processus GPE au niveau des pays » désigne les activités menées par les membres du GPE à l'échelle nationale (par opposition au niveau régional ou au plan mondial), telles que définies par les documents d'orientation. Ces activités sont notamment : (appui au) dialogue sur le secteur de l'éducation, planification des politiques publiques, harmonisation des budgets et politiques dans le cadre global des plans nationaux de développement, mise en œuvre des programmes de financement du GPE, suivi et rapports.

Périodicité de l'indicateur au niveau institutionnel – Tous les ans (notamment 2017, 2018, 2019 et 2020)

Données de référence – Un sondage en cours permet de collecter des données qui seront présentées au Conseil en octobre 2016.

Jalons et objectif visé à la fin du plan stratégique

Jalons et objectifs. Ces informations seront communiquées au Conseil en octobre 2016, une fois achevées la collecte des données de référence en cours et l'analyse des résultats.

Base de définition de l'objectif (par exemple : tendance historique, le cas échéant, ou description de la référence). Absence de tendance historique pour cet indicateur. Les informations sur la base de référence, qui serviront à définir les jalons et l'objectif final pour cet indicateur, seront identifiées une fois achevée la collecte de données.

Hypothèses et justification. Les hypothèses seront définies et choisies après la collecte des données de référence.

Insuffisances des jalons/objectif et/ou de l'exercice de définition de l'objectif. Les insuffisances seront identifiées après la collecte des données de référence.